

Du premier pas au premier **investissement**



Comprendre, gérer et naviguer dans
"Mon espace investisseur"

SOMMAIRE

Introduction **3**

Comment s'inscrire sur Enerfip ? **4**

Comment naviguer sur mon espace personnel Enerfip ? **5**

- Comment modifier mes informations personnelles ? 5
- Comment sécuriser mon compte ? 6
- Comment ajouter un compte ? 7
 - Livret mineur
 - Personne morale
- Qu'est-ce que le parrainage ? 9
- Comment ajouter de l'argent ? 9
- Comment retirer de l'argent ? 10
- Où retrouver mes transactions passées ? 10
- Comment calculer mon empreinte carbone ? 11
- Comment suivre vos investissements actifs et passés ? 12
- Comment fonctionne l'échéancier ? 15
- Quels documents retrouver sur mon espace personnel ? 15
 - Certificat de Résidence Fiscal (CRF)
- Qu'est-ce que l'espace Gouvernance ? 17
- À quoi sert un reporting ? 17
- Comment fonctionne Enerdeal ? 18

Comment investir sur Enerfip ? **19**

- Comment choisir un projet ? 19
- Comment se passe le paiement ? 21
- Comment annuler un investissement ? 22

Conclusion **22**

Mentions légales **24**



Pour aller plus loin :
[Le site Enerfip évolue :
qu'est-ce qui change ?](#)

“Sur Enerfip, nous vous offrons la possibilité de passer de la parole à l'action. Nous mettons à votre disposition un outil concret pour devenir acteur de la transition énergétique, pour soutenir des projets qui ont un impact réel et mesurable. Chaque investissement, chaque projet financé est une étape de plus vers un modèle énergétique plus respectueux.”

Julien Hostache, Président et Co-fondateur d'Enerfip

Le monde de l'investissement peut parfois être intimidant, tout particulièrement quand vous ne savez pas comment naviguer sur la plateforme dans laquelle vous souhaitez placer de l'argent. Où cliquer ? Quelles informations faut-il renseigner ? Comment suivre mes investissements une fois mes économies placées ?... Toutes les questions que vous vous posez sont légitimes, et SURTOUT, vous n'êtes pas seul à vous interroger.

C'est pourquoi, nous avons créé ce guide

“Du premier pas au premier investissement - Comprendre, gérer et naviguer dans “Mon espace investisseur”.

Construit à la manière d'une FAQ (Foire Aux Questions), il rassemble les informations essentielles pour vous accompagner pas à pas dans la prise en main de votre espace investisseur, depuis la création de votre compte jusqu'au suivi de vos investissements. Et ce, en toute simplicité et sérénité.

Bonne lecture !

Comment s'inscrire sur Enerfip ?

Avant tout investissement sur notre plateforme, vous devez vous inscrire. En quelques clics et pas plus de 10 minutes, ça sera chose faite. Suivez ces étapes !

1

Depuis la page <https://www.enerfip.eu/fr>, rendez-vous sur le bouton "Ouvrir un compte". Entrez votre e-mail et un mot de passe sécurisé comprenant a minima 8 caractères.

2

Une fois que vous avez lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et autorisé ou non les notifications par e-mail, cliquez sur le bouton "Créer mon compte", en bas à droite de vos identifiants.

3

Complétez votre profil investisseur : civilité, expérience en investissement, objectifs, connaissances des risques... afin de vérifier que les investissements proposés sont adaptés à votre situation et à votre niveau de connaissance, conformément aux exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

4

Vérifiez votre identité : pour ce faire, munissez-vous de votre téléphone et de l'un des documents d'identité en cours de validité suivants :

- passeport (la page contenant votre photo) ;
- Carte Nationale d'Identité (CNI) recto/verso ;
- carte de séjour recto/verso délivrée par un État membre de l'UE.

Votre inscription est désormais finalisée. Il ne reste plus que vos documents d'identité à vérifier. Nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous prévenir de leur validation.

Nos conseils

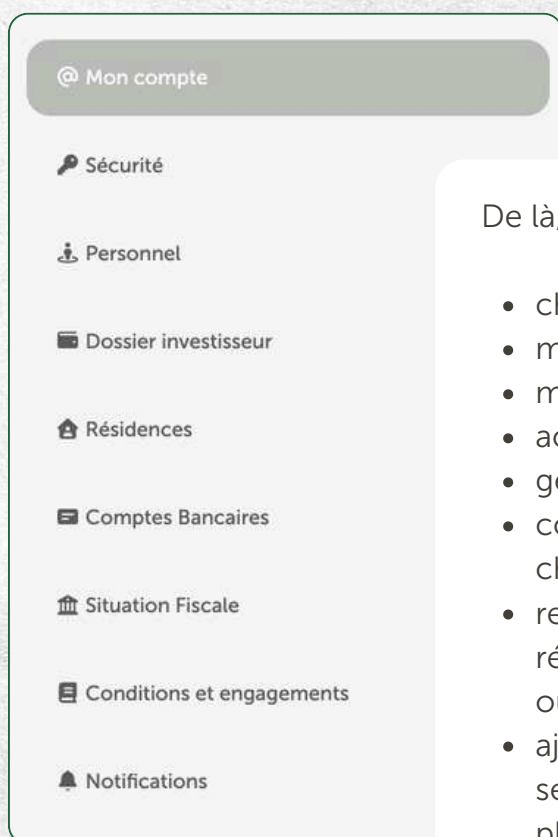
- Effectuez la procédure depuis le navigateur Google Chrome, pour une expérience plus simple et plus fluide.
- Veillez à désactiver Google Traduction sur votre navigateur avant de commencer.
- Privilégiez un téléphone portable récent, équipé d'une caméra de bonne qualité.
- Il n'est pas nécessaire d'utiliser le téléphone dont le numéro est enregistré sur votre espace personnel.

Pour aller plus loin :
[Mes premiers pas sur Enerfip](#)
[Mode d'emploi de la procédure KYC Live](#)

Comment naviguer sur mon espace personnel Enerfip ?

Comment modifier mes informations personnelles ?

Lors de votre inscription, vous avez rempli la majorité des informations nécessaires à votre compte. Cependant, en cas d'erreur ou de mise à jour, vous avez encore la possibilité de les modifier dans votre espace investisseur. Pour ce faire, cliquez sur votre prénom et rendez-vous dans l'onglet "Mon compte" afin de le compléter au besoin.



De là, vous pouvez effectuer les modifications suivantes :

- changer votre adresse mail ;
- modifier la langue par défaut ;
- modifier votre mot de passe ;
- activer l'authentification 2FA (double facteur) ;
- gérer vos pièces d'identité ;
- corriger vos informations personnelles, comme un changement de nom en cas de mariage ;
- revoir votre dossier investisseur, en modifiant vos réponses au questionnaire si vous avez commis une erreur ou souhaitez réaliser une mise à jour ;
- ajouter un justificatif de domicile ou une résidence secondaire, si vous envisagez de souscrire sur un placement réservé géographiquement ;
- renseigner vos coordonnées bancaires ;
- consulter votre situation fiscale ;
- certifier avoir pris connaissance de la Convention Investisseur et des Conditions Générales d'Utilisation de Services de paiement ;
- activer ou non les notifications.

Comment sécuriser mon compte ?

L'authentification double facteur, également connue sous le nom d'authentification 2FA, renforce la sécurité de votre compte grâce à une vérification supplémentaire via [Google Authenticator](#). **Alors, comment l'activer ?**

- Connectez-vous à votre espace personnel.
- Rendez-vous dans l'onglet "Sécurité" en cliquant sur votre profil.
- L'option d'authentification à double facteur est située en bas de page. Scannez depuis l'application Google Authenticator le QRCode.
- Fournissez-nous le code généré par l'application d'authentification.

Et voilà, vous avez renforcé la sécurité de votre compte. À chaque connexion sur votre compte Enerfip, un code vous sera demandé, de quoi mieux protéger vos informations et vos investissements.



Pour aller plus loin :

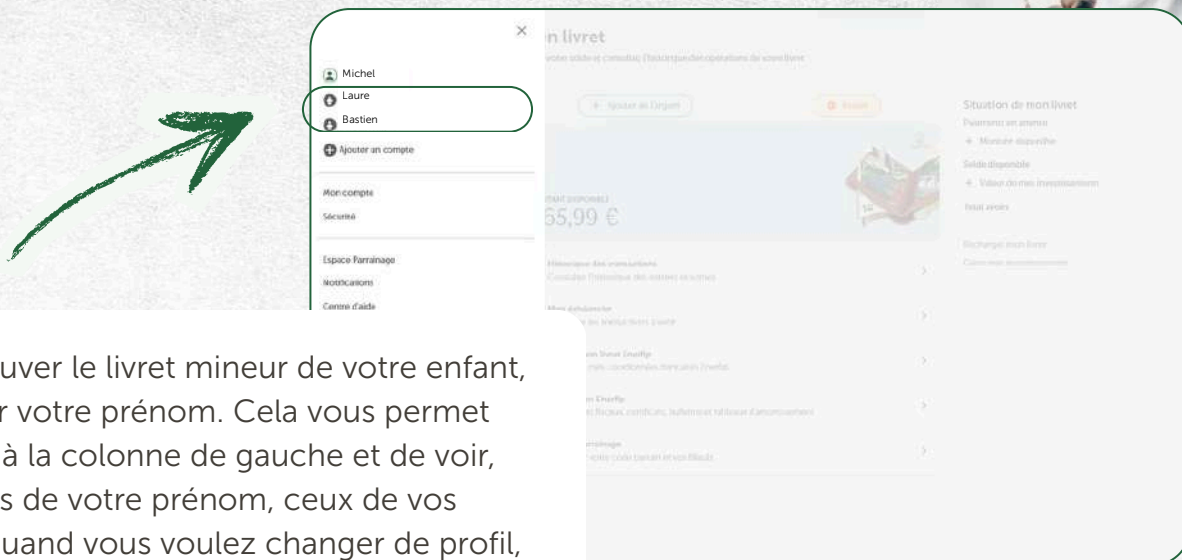
- [Comment sécuriser votre compte sur Enerfip?](#)
- [L'authentification double facteur, comment ça marche ?](#)

Comment ajouter un compte ?

Livret mineur

Si vous êtes parent, vous avez la possibilité de créer un profil pour votre enfant, et ce jusqu'à ses 18 ans.

- Entrez le nom et le prénom, la date de naissance et la civilité de votre enfant.
- Attestez disposer des droits parentaux.
- Complétez les informations personnelles de votre enfant.
- Pour finaliser son inscription, téléversez le livret de famille, un justificatif de domicile, un document d'identité et l'autorisation parentale.



Pour retrouver le livret mineur de votre enfant, cliquez sur votre prénom. Cela vous permet d'accéder à la colonne de gauche et de voir, en dessous de votre prénom, ceux de vos enfants. Quand vous voulez changer de profil, sélectionnez celui correspondant à votre enfant.

Pour aller plus loin :

[Livret mineur : ces parents nous font confiance !](#)
[Le livret mineur : une épargne innovante et vertueuse pour vos enfants](#)
[Le livret mineur d'Enerfip - Le produit d'épargne pour les moins de 18 ans](#)



Personne morale

Sur Enerfip, vous pouvez ouvrir un compte pour une entreprise, une association ou une collectivité. En tant que personne morale, vous devez renseigner les éléments suivants :

- votre **numéro de téléphone** (en cas de changement, merci de nous en informer afin que nous puissions le mettre à jour) ;
- les **informations concernant la personne morale** : numéro de SIRET, adresse postale, forme juridique, date de création... Tous les champs sont obligatoires, excepté celui concernant la TVA ;
- vos **informations personnelles** : les champs sont complétés automatiquement car vos comptes sont liés, mais pensez à les vérifier et corriger au besoin ;
- le **bénéficiaire effectif** : indiquez si vous êtes la personne physique qui détient directement ou indirectement plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ou qui exerce un contrôle sur sa gestion ;
- la **personne politiquement exposée** précisez si vous avez exercé une fonction publique importante (ministre, parlementaire...) ou si vous êtes un proche d'une personne occupant ce type de fonction.

Par la suite, téléversez les documents suivants :

- un Kbis de moins de 3 mois ;
- la déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- les statuts signés.

Documents
Veuillez nous fournir l'ensemble des documents demandés ci-dessous si nécessaire.

| | |
|---|---|
| ✓ | Extrait du registre de la société kyc_8560-81961_041ad520ccaf8ad_source_20251202.pdf Document validé |
| ✓ | Extrait du registre des bénéficiaires effectifs ou équivalent kyc_8560-81961_80ee6ac516672a_source_20251202.PDF Document validé |
| ✓ | Statuts kyc_8560-81961_4783429aef31aac_source_20251202.pdf Document validé |
| ✓ | Structure de l'actionariat datée et signée par le représentant légal l30p.pdf Document validé |
| ✓ | Carte d'identité pers-je.pdf Document validé |
| ✓ | Document d'identité du représentant légal cni.pdf Document validé |

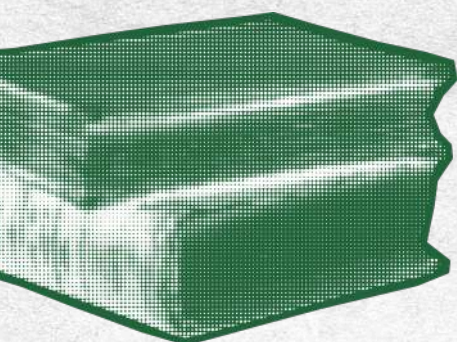
Une fois ces étapes passées, tout comme pour votre compte personnel :

- remplissez vos objectifs principaux ;
- complétez le simulateur de patrimoine ;
- entrez votre niveau d'expertise en matière d'investissements ;
- validez avoir lu les conditions et engagements.

Vos réponses nous permettent de savoir si vous êtes éligible à la qualification d'investisseur averti.

Pour retrouver votre compte de personne morale, rendez-vous dans la colonne de gauche, en dessous de votre prénom.

Quand vous voulez changer de profil, sélectionnez celui correspondant à votre entreprise.



Qu'est-ce que le parrainage ?

Savez-vous qu'Enerfip propose un programme de parrainage ? Si votre filleul investit dans les 6 semaines qui suivent la création de son compte, vous percevez tous les deux 1 % de l'ensemble de ses investissements payés et signés, dans la limite de 2 000 € chacun.

- D'une part, votre filleul peut sensiblement augmenter la rentabilité de ses premiers investissements.
- D'autre part, vous pouvez réinvestir cette prime dans des projets à impact positif. En tant que parrain, vous pourrez consulter le solde de votre parrainage une fois le premier investissement de votre filleul validé.



Pour aller plus loin :

[Le parrainage sur Enerfip, comment ça marche ?](#)

Comment ajouter de l'argent ?

Pour investir sur notre plateforme, il vous suffit d'alimenter votre compte Enerfip. Pour ce faire, rendez-vous dans votre espace personnel, dans la rubrique "Mon livret". Une fois sur cette page, cliquez sur le bouton vert "Ajouter de l'argent" pour effectuer un rechargement depuis votre compte bancaire vers Enerfip.

Pour augmenter votre solde, vous pouvez procéder de deux façons différentes :

- par carte bancaire, de manière instantanée, jusqu'à 2 000 € ;
- par virement bancaire, disponible entre 1 et 3 jours ouvrés. Si vous choisissez ce mode d'ajout, veillez à bien enregistrer Lemonway comme bénéficiaire, avant de procéder au versement.

Comment retirer de l'argent ?

Pour effectuer un retrait depuis votre compte Enerfip, cliquez sur votre prénom en haut à droite, puis sélectionnez "Mon compte". Si vous ne l'avez pas encore fait, commencez par renseigner vos coordonnées bancaires afin de pouvoir procéder au retrait.

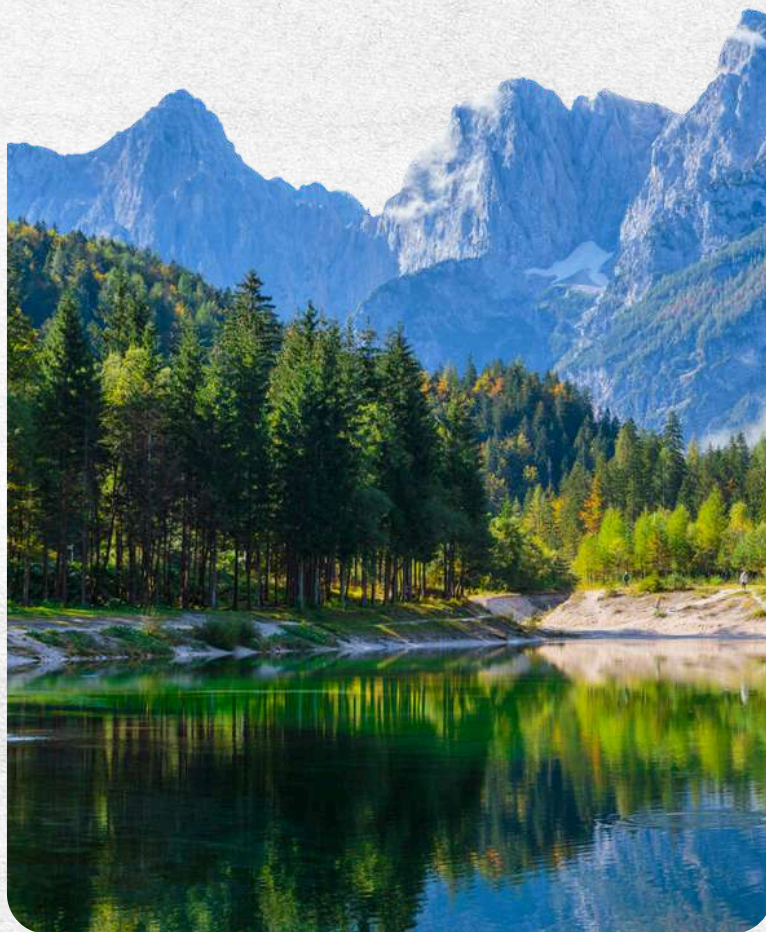
Une fois confirmé par Lemonway, vous recevrez un mail automatique disant que les fonds peuvent être retirés. Dès lors, effectuez les démarches de retrait depuis votre espace personnel ou directement depuis ce mail en cliquant sur le bouton "Retirer des fonds". Sélectionnez le montant et entrez le libellé pour valider cette opération.

Par la suite, vous recevez une notification par SMS ou via votre application de double authentification. Une fois la validation effectuée, le solde de votre livret Enerfip sera mis à jour. En cas de difficulté lors de vos démarches, le service Relations Investisseurs se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Où retrouver mes transactions passées ?

Sur votre livret, dans la colonne de gauche, vous avez accès à l'historique de vos transactions. Il reprend, depuis la création de votre compte jusqu'au dernier investissement, l'ensemble des flux financiers (rechargement de livret, retrait vers votre banque, paiement des souscriptions, versement d'intérêts...). Vous avez également la possibilité de consulter le total de vos retraits.

Pour simplifier vos démarches, nous avons pensé à tout : il est possible télécharger votre historique sous différents formats, comme celui QIF, XLS ou PDF.



Comment calculer mon empreinte carbone ?

Sur votre gauche, dans la catégorie "Livret", l'onglet "Mon impact" vous permet d'évaluer l'impact positif de vos investissements sur la production d'énergies renouvelables. Cela ne reflète pas une production réelle, il s'agit d'une estimation de celle-ci. **C'est-à-dire ?** Elle ne prend pas en compte le fait que certains projets sont en développement ou sont plus axés sur la recherche, l'économie d'énergie ou la production d'énergie non électrique.



Mes investissements financent la production de 15 423 kWh/an soit la consommation électrique annuelle de 2,2 personnes ⁽¹⁾ et réduisent mon empreinte carbone de 1 149 kg CO₂eq/an ⁽²⁾ soit 13% de l'empreinte carbone d'une personne ⁽³⁾

(1) La consommation moyenne d'un citoyen français est de 6 938 kWh/an (source Banque mondiale)

(2) Dans une banque traditionnelle, votre argent aurait une empreinte carbone d'environ 1 641 kg CO₂eq/an selon Oxfam France. Sur Enerip, l'empreinte carbone de vos investissements est estimée à 491,73 kg CO₂eq/an.

(3) En 2019, l'empreinte carbone de la France est estimée à 605 Mt CO₂eq soit 9 tonnes par personne. (source développement-durable.gouv.fr)

| PROJET | PRODUCTION ANNUELLE | COÛT DU PROJET (CAPEX) | CAPITAL RESTANT DÛ | VOTRE PRODUCTION | VOTRE EMPREINTE CARBONE |
|-----------------------------|---------------------|------------------------|--------------------|------------------|---------------------------------|
| Barconnière Solaire | 2 682 204 kWh/an | 3 387 682 € | 1 000 € | 791 kWh/an | 31,67 kg CO ₂ eq/an |
| Lumière du Tam | 1 958 000 kWh/an | 5 000 000 € | 1 000 € | 391 kWh/an | 15,66 kg CO ₂ eq/an |
| METHELEC Extension | 55 082 880 kWh/an | 4 400 000 € | 1 000 € | 12 518 kWh/an | 375,57 kg CO ₂ eq/an |
| Soleil du Sud Développement | 2 587 650 kWh/an | 2 861 000 € | 100 € | 90 kWh/an | 3,62 kg CO ₂ eq/an |
| Turbo Energy T3 | 0 kWh/an | 5 000 000 € | 46,69 € | 0 kWh/an | Inconnu |
| Zilo Énergie Verte T2 | 15 000 000 kWh/an | 4 600 000 € | 500 € | 1 630 kWh/an | 65,22 kg CO ₂ eq/an |
| Totaux | 77 310 734 kWh/an | | 3 646,69 € | 15 423 kWh/an | 491,73 kg CO ₂ eq/an |

Impact carbone par 1 000 € investis : 135 kg CO₂eq/an

Le tableau en bas de page vous donne le détail de chacun des projets et vous présente le détail de votre participation à un monde plus propre.



Comment suivre vos investissements actifs et passés ?

Sur la gauche, dans la catégorie "Portefeuille", cliquez sur "Investissements". Sur cette page, vous pouvez suivre vos souscriptions en cours, ainsi que vos investissements actifs et passés. Grâce à des filtres, vous avez le choix de sélectionner par dates, énergies et titres.

La page est structurée par catégories afin de faciliter la navigation.

1

Souscriptions en attente

| | | | |
|------------|---|--|-------------|
| 10/02/2026 |  | Solar Reserve T2 450 € Obligations simples | A SIGNER |
| 10/02/2026 |  | Solar Reserve T2 550 € Obligations simples | A PAYER |

Souscriptions en cours

| | | | |
|------------|---|---|--------|
| 07/01/2026 |  | Devenco Développement 800 € Obligations simples | VALIDÉ |
|------------|---|---|--------|

Les "**Souscriptions en attentes ou en cours**" : vous retrouvez les projets auxquels vous avez souscrit et qui ne sont pas encore clôturés juridiquement. Il existe 3 états pour vos placements.

- À signer : la souscription est en attente de signature.
- À payer : la souscription est à régler.
- Validé : la souscription est signée et payée.

Les "**Investissements en cours**" il s'agit des projets clôturés juridiquement générant des intérêts.

2

Investissements en cours

| | | |
|------------|--|--|
| 03/02/2026 |  | Terr.a C&I 100 € Obligations simples |
| 29/01/2026 |  | Kroma Solaire 100 € Obligations simples |
| 29/01/2026 |  | Riley 100 € Obligations simples |
| 28/01/2026 |  | Acta Clairvaux 100 € Obligations simples |

LORIS ENR CEE

3

Récap de mes investissements

| Obligations, minibons et prêts | Actions |
|---|---|
| 18 534,14 € sur 168 projets. dont Capital restant du : 17 850,74 € dont Intérêts courus du : 683,4 € Intérêts perçus cette année : 130,08 € | 1 484,48 € sur 9 projets. dont Capital investi : 1236 € dont +/- value : 248,48 € Dividendes perçus cette année : 0 € |

Le "**Récap de mes investissements**" : triés en "Obligations, minibons et prêts" et "Actions", vos placements sont détaillés en capital investi, intérêts courus ou plus-value et intérêts ou dividendes perçus cette année.

- La **"Valorisation par pays émetteur"** : ce graphique met en évidence la répartition géographique de votre portefeuille.

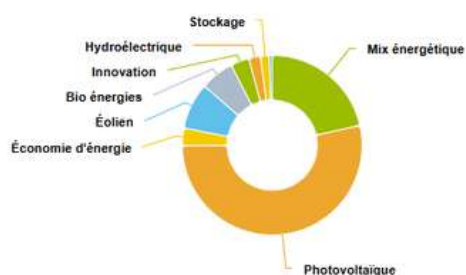
5

Valorisation par pays émetteur



Valorisation par type de projet

6

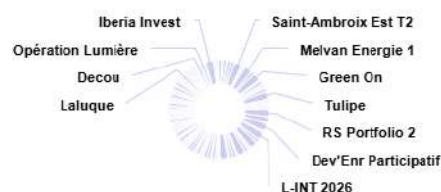


- La **"Valorisation par type de projet"** : il montre le partage de votre portefeuille d'un point de vue énergies renouvelables.

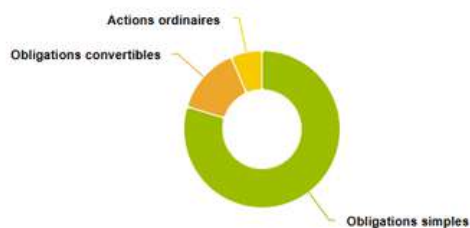
- La **"Valorisation par projet"** : ce visuel représente les différents porteurs de projets sur lesquels vous avez investi.

7

Valorisation par projet



Valorisation par type de produit



8

- La **"Valorisation par type de produit"** : vous voyez quels titres vous privilégiez dans vos investissements : actions ou obligatons.

Comment fonctionne l'échéancier ?

À la différence de l'onglet "Investissements", l'échéancier est présenté en net. Le brut, quant à lui, vous est tout de même présenté entre parenthèses. Dans ce graphique, vous pouvez trier vos informations par titres (actions ou obligations) et/ou par échéance (mois ou année). En dessous de l'échéancier, un tableau récapitulatif présentant l'ensemble des éléments :

- la date de versement prévue ;
- le projet dans lequel vous avez investi ;
- la fiscalité propre au projet ;
- le total net à percevoir ;
 - dont le capital ;
 - dont les intérêts communiqués en net et en brut.



Quels documents retrouver sur mon espace personnel ?

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents liés à vos investissements, notamment :

- les documents fiscaux ou administratifs ;
- les certificats de souscription ;
- les bulletins de souscription ;
- les tableaux d'amortissement ;
- les attestations de détention de titres.

Pour faciliter vos démarches, vous pouvez filtrer par année vos documents.



Certificat de Résidence Fiscale (CRF)

Afin d'éviter la double imposition sur les revenus issus d'investissements à l'étranger, vous devez justifier de votre imposition dans votre pays de résidence. Pour cela, il faut nous fournir un Certificat de Résidence Fiscale signé par les impôts.

- S'il est signé, vous le trouverez dans votre espace "Documents".
- S'il est en cours de validation, il sera disponible dans l'onglet "Situation fiscale", dans la rubrique "Mon compte", lorsque vous cliquez sur votre prénom en haut à gauche.

Certificat de résidence fiscale

Afin d'éviter la double imposition sur les revenus issus d'investissements à l'étranger, vous devez justifier de votre imposition dans votre pays de résidence. Pour cela vous devez nous fournir un certificat de résidence fiscale signé par votre centre des impôts.

👉 Pour bien comprendre les différentes étapes, vous pouvez consulter les pages suivantes :

[Placement espagnol : quelle fiscalité ?](#)

[Comment obtenir un certificat de résidence fiscale ?](#)

| Année | Statut | Actions | |
|-------|--------------|---|--------------------------------------|
| 2025 | Non transmis | Télécharger le CRF pré-rempli | Déposer le CRF signé |
| 2026 | Non transmis | Télécharger le CRF pré-rempli | Déposer le CRF signé |

Mais alors, pourquoi est-il possible de retrouver plusieurs CRF sur votre espace ? Chaque CRF correspond à une année fiscale précise (même logique que celle des impôts : imposition en année N sur la base des revenus N-1). Par exemple : le CRF 2025 évite la double imposition en 2025, basé sur les revenus 2024, tandis que celui de 2026 se fonde sur les revenus 2025.

Il est donc normal de voir celui de l'année en cours et celui de l'année précédente, d'autant plus que, selon les centres d'imposition, le Certificat de Résidence Fiscale, peut être délivré entre avril et mai. Sachez que si le délai de réception s'étire, nous prolongeons la validité de votre CRF jusqu'à juin de l'année suivante.

Pour aller plus loin :

[Comment obtenir un certificat de résidence fiscale \(CRF\) ?](#)

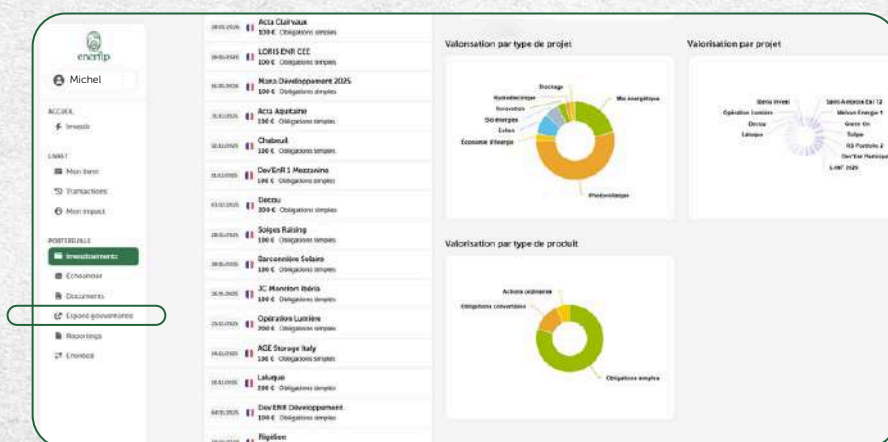
[Placement italien : quelle fiscalité ?](#)

[Placement en Espagne : quelle fiscalité ?](#)

[Maîtriser la fiscalité de vos investissements responsables](#)

Qu'est-ce que l'espace Gouvernance

“L'Espace Gouvernance” est accessible en bas à gauche de votre profil investisseur. Pour y accéder, il suffit de vous connecter avec le même identifiant et le même mot de passe que votre compte Enerfip.



Il s'agit d'un espace sécurisé dédié dans lequel vous pouvez suivre et exercer vos droits liés à vos projets. C'est-à-dire ? C'est ici que vous pouvez voter lors d'une Assemblée Générale (AG). C'est aussi là que vous pouvez suivre les décisions prises et informations importantes : retard sur un projet qui entrainement un prolongement, approbation des comptes...

En somme, il s'agit d'une interface sur laquelle vous pouvez faire entendre votre voix et participer activement à la gouvernance de vos investissements.

À quoi sert un reporting ?

- Le **“Récapitulatif global”** présente :
 - vos avoirs détaillés en fonction de leur nature ;
 - vos revenus générés sur l'année N avec d'une part les intérêts et dividendes perçus et d'autre part les intérêts courus ;
 - vos avoirs détaillés par type d'énergie ou de technologie ;
 - vos projets en actions.
- Le **“Relevé de portefeuille de titres”** détaille :
 - les lignes qui constituent votre portefeuille de titres ;
 - la quantité unitaire de titres dont vous disposez ;
 - la valeur actualisée du nominal ;
 - les intérêts courus au 31 décembre de l'année considérée.
- Le **“Relevé de compte”** sur l'année et le détail de la trésorerie dont vous disposez sur Enerfip.



Comment fonctionne Enerdeal ?

Enerdeal est un service d'achat-revente d'obligations proposé sur notre plateforme exclusivement à nos investisseurs. Accessible depuis votre espace personnel, il vous permet d'acheter et de vendre des titres. Attention, tous vos placements ne sont pas éligibles comme :

- ceux qui ont une restriction géographique d'investissement ;
- les investissements espagnols ;
- les placements privés ;
- ceux qui ont connu un retard de remboursement ;
- ceux dont le remboursement final des titres est dans moins de 2 mois ;
- ceux dont la levée de fonds sur Enerfip a été lancée il y a moins de 6 mois.

Pour aller plus loin :

[Qu'est-ce qu'Enerdeal ?](#)
[Comment vendre des titres ?](#)
[Comment acheter des titres ?](#)



Vendre des titres

Vendez des titres à d'autres investisseurs

Vous trouvez ici la liste des titres que vous avez mis en vente. En savoir plus sur Enerdeal

Ajouter une offre

Offres de vente en cours

Voita Investissements

GreenPower Asia T2

| NO DE TITRES | MONTANT | TOTAL DEMANDÉ |
|--------------|----------|---------------|
| 24 titres | 814,47 € | 500 € |

Propositions (2) Annuler 23 titres restants

Mina Energies

Mina Energies

| NO DE TITRES | MONTANT | TOTAL DEMANDÉ |
|--------------|----------|---------------|
| 24 titres | 283,47 € | 300 € |

Propositions (2) Annuler

Acheter des titres

Achetez des titres à d'autres investisseurs

Vous trouvez ici vos offres d'achat de titres faites à d'autres investisseurs. En savoir plus sur Enerdeal

Voir tous les titres proposés à la vente

Offres d'achat en cours

Serillos

Serillos

| NO DE TITRES | MONTANT | TOTAL DEMANDÉ |
|--------------|---------|---------------|
| 10 titres | 10 € | 1000 € |

Offres d'achat passées

Comment investir sur Enerfip ?

Comment choisir un projet ?

“En plaçant votre argent sur Enerfip, vous pouvez réduire jusqu'à 10 fois votre empreinte carbone.”

Julien Hostache, Président et Co-fondateur d'Enerfip



The screenshot displays the Enerfip website interface. At the top, there are navigation links: "Opportunités d'investissement", "Professionnels", "Ressources", and "Qui sommes-nous?". Below this is a filter bar with options: "Ouverts", "À venir", "Déjà financés", "Remboursés", and "À soutenir". The main section is titled "Ouverts 14" and includes the text "Découvrez et investissez dans nos projets en cours de financement." Below this, there is a grid of project cards. Each card shows the project name, a small image, and key investment details. The visible projects are:

- Sun Investment Group**: Campania Solar. Obligations simples # 209 740 € restant. 9%/an sur 2 ans. Jusqu'au 8 février.
- GAMMO INVESTMENTS S.A.**: Aurora Storage. Obligations simples # 547 220 € restant. 9.5%/an sur 3 ans. Jusqu'au 15 février.
- ELEMA CAPITAL**: Elema Corpo T4. Obligations simples # 98 220 € restant. 6.75%/an sur 2.9 ans. Jusqu'au 28 février.
- E-totem**: e-Totem Méditerranée T2. Obligations simples # 806 280 € restant. 8.5%/an sur 2.8 ans. Jusqu'au 28 février.

Below the grid, there are partial views of other projects: Altirium II, Loris ENR, CNR & GEG, and Tenergy.

[Explorer le catalogue de projets](#)

En fonction de vos objectifs, de votre horizon de placement, de vos capacités financières, de votre appétence au risques et de vos préférences, le choix d'un projet est différent d'un investisseur à l'autre. Alors, comment sélectionner LE bon projet ? Consultez la page projet, observez ses caractéristiques principales et comparez à d'autres pour voir lequel vous correspond le mieux. Vous pouvez analyser les critères suivants :

Titre financier ? **Obligations simples**

Taux d'intérêt fixe ? **9%/an**

Durée de l'investissement **2 ans**

Notation ? **B**

Fiscalité **Espagne**

Remboursement ? **in fine**

Participants **1554 éco-épargnants**

2 276 180 € Collectés 2 500 000 € Plafond

1 000 000 € Objectif

- le titre financier proposé ;
- le taux d'intérêt fixe ;
- la durée de l'investissement ;
- la notation du projet ;
- la fiscalité du projet ;
- le type de remboursement ;
- le type de technologie utilisée.

Bien sûr, le mieux c'est de lire l'intégralité de la page projet et de consulter la note d'analyse.

Pour aller plus loin :

[Mes premiers pas sur Enerfip ou comment investir sur un projet ?](#)

[Comment investir sur Enerfip ?](#)

[Comment Enerfip note ses projets ?](#)

[Comment Enerfip sélectionne ses projets ?](#)



Comment se passe le paiement ?

1 Une fois votre projet sélectionné, cliquez sur le bouton "Investir" et entrez le montant de votre choix.

2 Par la suite, lisez et signez votre bulletin de souscription.

3 Une fois cette étape passée, procédez au règlement :

- via le solde disponible sur votre livret Enerfip ;
- par carte bancaire, à hauteur de 2 000 € ;
- via un virement bancaire avec un montant minimum de 200 € ;
- par chèque pour l'intégralité du montant de la souscription (uniquement disponible lorsque les équipes d'Enerfip sont en permanence d'investissement directement sur le terrain) ;
- Vous avez aussi la possibilité de régler plus tard votre souscription, dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la signature du bulletin de souscription. En attendant votre paiement, votre place sur le projet est réservée.

4 Validez votre souscription en cliquant sur le bouton "Réserver l'investissement". Un message s'affiche vous indiquant que votre paiement a été accepté et qu'un email de confirmation vous sera envoyé dans quelques minutes.

Pour aller plus loin :

- [Quand et comment régler sa souscription ?](#)
- [Investir en PEA ou PEA-PME](#)
- [À quel moment récupérer son argent investi ?](#)

Comment annuler un investissement ?

Pour annuler une souscription, rendez-vous sur votre profil dans la rubrique "Investissements".

- **En tant qu'investisseur non-averti**, sélectionnez la souscription en cours et annulez-la dans un délai de 4 jours calendaires suivant l'initiation de la souscription.
- **En tant qu'investisseur averti**, vos souscriptions sont définitives et ne peuvent pas être annulées. Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par email.

[Prendre rendez-vous](#)

Conclusion

À présent, vous avez toutes les clés en main pour naviguer sur votre espace investisseur et gérer vos investissements. Pensé pour vous, ce guide se veut être un outil du quotidien que vous pouvez consulter à chacune de vos interrogations sur notre plateforme. N'hésitez pas à y revenir à chaque étape de votre parcours. Que ce soit pour suivre vos placements, découvrir de nouveaux projets ou simplement vérifier une fonctionnalité, il reste votre référence pour investir en toute sérénité.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service Relation Investisseurs par téléphone au 04 119 341 11 ou par mail à l'adresse : investisseurs@enerfip.eu

.





Valérie Séchet

Je vous présente des solutions d'épargne durables et partage mon expertise dans ce domaine.



Quentin Fraissinet

Je mets en avant des opportunités d'investissement compatibles avec des valeurs responsables.



Maéva Faure

Je vous fournis des éléments de réponse pour mieux comprendre les options d'investissement durable disponibles.



Jill Diephuis

Je vous propose des solutions d'investissement alignées avec vos objectifs et convictions.



Jenna Hogueb

Je rends accessibles des informations clés sur l'épargne responsable et durable.



Loucia Torre

Je vous présente des options d'épargne durables et accessibles à tous les profils.



Renske Compagner

Je vous présente des opportunités d'investissement responsables et leurs informations clés.



Benjamin Dumortier

Mon rôle consiste à vous informer sur les différentes options d'épargne responsables disponibles.



Linda Van Klink

Je vous présente les différentes options d'investissement disponible sur notre plateforme.



[Prendre rendez-vous](#)

Mentions légales

Enerfip est une plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire Européen de Services de Financement Participatif sous le N° FP-20222, et règlementée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif.

Investir présente un risque de perte partielle ou totale en capital et un risque de liquidité. Ce type de placement est une solution de diversification de votre épargne dont la performance prévisionnelle est déterminée et figée pour chaque projet. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Votre capital étant bloqué selon la période d'investissement de chaque projet, investissez seulement l'épargne dont vous n'avez pas besoin immédiatement.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Ne pas jeter sur la voie publique.

6 rue de Maguelone
34 000 Montpellier
04 119 34 111

S.A.S. au capital de 109 012 euros
RCS Montpellier 804 231 546
Numéro d'agrément AMF : FP-20222

